

Ministère du Transport et de l'Infrastructure du Manitoba

**Avis important à
tous les élus et directeurs généraux**

**Modification du Programme d'aide financière aux
sinistrés – Webinaires d'information**

Le gouvernement du Manitoba apporte des modifications à son Programme d'aide financière aux sinistrés. Les détails concernant les modifications du programme se trouvent sur le site Web Projets de règlement à participationmb.ca/hub-page/responsabilisation-en-matiere-de-reglementation-au-manitoba. Tous les Manitobains peuvent faire part de leurs commentaires sur le projet de règlement jusqu'au 25 avril 2025.

L'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba tiendra des webinaires pour aider les autorités locales à comprendre les changements apportés au programme et pour leur indiquer la marche à suivre afin de fournir leurs commentaires au sujet du projet de règlement. Les sujets abordés comprendront les principales modifications, les paiements, le renforcement de la résilience et les mesures de soutien qui aideront à administrer le Programme d'aide financière aux sinistrés.

Le contenu sera le même pour chacun des webinaires, nous vous recommandons donc de **seulement vous inscrire à un d'entre eux** au moyen des liens ci-dessous.

- [Option 1 : Le lundi 7 avril 2025 à 10 h 30](#)
- [Option 2 : Le vendredi 11 avril 2025 à 9 h](#)
- [Option 3 : Le mardi 22 avril 2025 à 14 h](#)

L'Organisation de gestion des situations d'urgence organisera également des webinaires ciblés à l'intention des producteurs agricoles, des entreprises, des organismes sans but lucratif, et des propriétaires et locataires du Manitoba. N'hésitez pas à partager l'information du feuillet ci-joint dans vos réseaux de médias sociaux, à l'inclure dans votre bulletin ou à l'afficher dans votre bureau municipal.

Pour toute question concernant le Programme d'aide financière aux sinistrés, écrivez à dfa@gov.mb.ca.

Ministère du Transport et de l'Infrastructure du Manitoba